

## Dispositif co-enseignement Rentrée 2023

Un dispositif de co-enseignement est mis en place dans les écoles suivantes :

- Beauvène
- Arcens (un demi-emploi)
- Saint Jeure d'Ay (un demi-emploi)
- Saint Etienne de Lugdars
- Colombier le Jeune
- Gluiras
- La Souche
- Le Béage
- Peyraud Primaire
- Silhac
- Saint Etienne de Serre
- Saint Michel d'Aurance
- Saint Michel de Boulogne

Tous ces postes apparaissent dans les documents du mouvement sous l'intitulé :

**ENS.CL.ELE co-enseignement**

En pensant autrement l'espace et le temps de pratique, le co-enseignement est un dispositif qui vise à maintenir tous les élèves au sein d'un même groupe tout en mettant en œuvre un travail de différenciation de l'enseignement. Il consiste donc à placer plusieurs enseignants sur un même groupe d'élèves ou une même structure scolaire, dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement offert à tous les élèves (1).

M. Friend, et L. Cook présentent le co-enseignement comme une collaboration conçue pour répondre aux besoins des élèves. Les élèves de niveaux scolaires divers bénéficient d'une plus grande attention des enseignants, notamment grâce aux activités en petits groupes que permet ce dispositif (2).

Le co-enseignement favorise un enseignement plus intense permettant de conforter les résultats tout en réduisant la stigmatisation pour les élèves ayant des besoins spécifiques. Ces derniers ont plus de chances de bénéficier de la continuité de l'enseignement ; les enseignants, quant à eux, bénéficient du soutien professionnel mutuel et de l'échange de pratiques pédagogiques induit par ce travail collaboratif.

Lors d'une action de formation continue, les enseignants des écoles qui bénéficient de ce dispositif depuis le mois de janvier 2017 ont pu, au regard de leur expérience cerner les capacités attendues dans ce type de poste :

- Capacité à appréhender le groupe comme une seule classe
- Capacité à travailler en équipe, à planifier et préparer la classe en collaboration, réguler et organiser
- Capacité à s'adapter à différentes modalités d'interventions
- Capacité à coopérer avec un pair
- Capacité à intervenir avec un pair en situation de classe : accepter de partager et de perdre le contrôle total de la classe.

(1) Tremblay, P (2015). Le co-enseignement : condition suffisante de différenciation pédagogique ?

*Formation et profession*, 23(3), 33-34 ; <http://dx.doi.org:10.18162/fp.2015.276>

(2) Friend, M. et Cook, L (2007) *Interactions: Collaboration skills for school professionals* (5<sup>éd.</sup>) New York: Pearson Education